

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Molsheim
Nombre de Membres
En fonction : 53

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE LA HAUTE-BRUCHE**

Séance du 22 février 2010

Sous la Présidence de Monsieur Pierre GRANDADAM, Président
Le Conseil de Communauté s'est réuni le 22 février 2010 sur convocation
Adressée par le Président le 16 février 2010.

Étaient présents :

BAREMBACH	M. Gérard DOUVIER	Mme Monique BEL
BELLEFOSSE	Mme Alice MOREL	/
BELMONT	M. Guy HAZEMANN	/
BLANCHERUPT	M. Albert SEILER	M. Jean-Sébastien REUTHER
BOURG-BRUCHE	M. André HUNG	M. Vincent PETERSCHMITT
LA BROQUE	M. Jean Bernard PANNEKOECKE	M. Pierre MATHIOT
LA BROQUE	Mme Patricia CASNER	
COLROY-LA-ROCHE	M. Emile FLUCK	M. Serge GRISLIN
FOUDAY	M. René PETIT	/
GRANDFONTAINE	M. Philippe REMY	M. Nicolas KOLIFRATH
LUTZELHOUSE	M. Henri GERARD	Mme Laurence JOST
MUHLBACH-SUR-BRUCHE	Mme. Christine MORITZ	M. Nicolas BONEL
NATZWILLER	M. André WOOCK	M. Jean Paul THORWARTH
NEUVILLER-LA-ROCHE	M. André WOLFF	Mme Martine SIEGFRIED
PLAINE	M. Pierre GRANDADAM	M. Laurent LANDAIS
RANRUPT	Mme. Evelyne HAZEMANN	M. Bernard IDOUX
ROTHAU	M. Marc SCHEER	M. Régis SIMONI
RUSS	M. J-Louis RENAUDIN	M. François VIDRIN
SAALES	M. Jean VOGEL	M. Renaud FAUSSER
SAINT-BLAISE-LA-ROCHE	M. Bernard ENCLOS	/
SAULXURES	M. Hubert HERRY	M. Jérôme SUBLON
SCHIRMECK	M. Frédéric BIERRY	M. Daniel GENLOT
SCHIRMECK	M. Jean-Frédéric HEIM	
SOLBACH	M. Ervain LOUX	M. Yves MATTERN
WALDESBACH	M. Pierre REYMANN	M. Jean COURRIER
WILDESBACH	M. André FASSLER	M. Paul FISCHER
WISCHES	M. Alain FERRY	M. Alain HUBER
WISCHES	M. André SCHAEFFER	

Avaient donné procuration:

BELLEFOSSE	M. Jacques CHRISTMANN avait donné procuration à Mme Alice MOREL
BELMONT	M. Edmond VOLTZ avait donné procuration à M. Guy HAZEMANN
FOUDAY	M. Maurice GUIDAT avait donné procuration à M. René PETIT
SAINT-BLAISE-LA-ROCHE	M. Francis FRERING avait donné procuration à M. Bernard ENCLOS

Excusés : /

Assistaient à la réunion : Madame Marie-Paule GEORGEL, Messieurs Gilles LAMANT, Eric MUZIOTTI.

Ordre du Jour

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 18 janvier 2010,
- 2) Décisions du Bureau du 02 février 2010,
- 3) Communications,
- 4) Mariannes des Saveurs : Demande de subvention,
- 5) Jeunes sapeurs pompiers de Lutzelhouse et de Wisches : Demande de subvention,
- 6) Stade des grives à Barembach : Répartition des charges,
- 7) Conclusion d'une ligne de trésorerie,
- 8) Compte Administratif 2009 (Budget principal, Bureau d'Action Sociale et Budget Annexe « Ecrus et Muhlbach Sur Bruche »)
- 9) Compte de gestion du percepteur 2009
- 10) Affectation de résultats
- 11) Budget Primitif 2010 (Budget principal, Bureau d'Action Sociale et Budget Annexe « Ecrus et Muhlbach Sur Bruche »)
- 12) Taux d'imposition applicables pour 2010,
- 13) Divers.

1) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 18 JANVIER 2010

Le procès-verbal de la séance du 18 janvier 2010 est approuvé, à l'unanimité.

2) DECISIONS DU BUREAU DU 02 FEVRIER 2010

OPAH : PROPRIETAIRES OCCUPANTS

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 04 Avril 2008,

VU la décision de principe d'octroi de primes à l'amélioration de l'Habitat,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **451.00 €** à divers bénéficiaires dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) en complément de primes à l'amélioration de l'Habitat.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche (établie par DOMIAL) et de l'ordre de paiement de l'ANAH.

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6574.

OPAH : VALORISATION DU PATRIMOINE

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 04 Avril 2008,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **3 264.00 €** à divers bénéficiaires dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de Communes de la Haute Bruche (établie par DOMIAL).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6574.

OPAH : VERSEMENT AIDES AUX PARTICULIERS : PROPRIETAIRES OCCUPANTS MAJORES

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 04 Avril 2008,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **4 045.00 €** à divers bénéficiaires dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu du la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche (établie par DOMIAL).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6574.

CLINIQUE SAINT LUC : AVENANT N°1. LOT 11 : ELECTRICITE

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 16 juin 2008,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à passer et à signer l'avenant suivant :

- Avenant n° 01 en plus value au lot n° 11 Electricité - attribué à l'entreprise AUBRY pour des travaux supplémentaires d'un montant de **21 926.63 € HT**.

La somme nécessaire sera prélevée sur le programme "Clinique Saint Luc à Schirmeck".

BUREAU D'ACTION SOCIALE : AIDE FINANCIERE EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Président présente au Bureau de Communauté la demande d'un particulier, qui doit effectuer d'urgence des travaux de réfection d'un mur de soutènement.

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 04 Avril 2008,

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser à Madame Marie-Louise SIGER, domiciliée 6, rue des Oies, 67130 BAREMBACH, une subvention représentant 10 % des travaux, soit **900,00 Euros**.

La somme nécessaire au paiement est inscrite au compte 65728 du Bureau d'Action Sociale.

REFECTION DES VITRINES PERMANENTES DE L'OFFICE DE TOURISME :

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 04 Avril 2008,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** de confier

- La fourniture et la pose de bandeaux en médium à la société JUILLOT Sarl, 4 B rue du Xurpon, 67570 La Claquette,
- La réfection de l'éclairage à la Société DOLLE Electricité, 104 rue de l'abreuvoir, 67130 Schirmeck

AUTORISE le Président à passer commande et à payer la facture correspondante.

La somme nécessaire à la réalisation de cette opération, est évaluée à **2 050.00 € HT**.

ENTRETIEN DES BATIMENTS : COURT DE TENNIS EN FRENCHCOURT : ENTRETIEN ANNUEL,

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 04 Avril 2008,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de confier l'entretien du court de tennis en french court à la société AQUA CLEAN,

AUTORISE le Président à passer commande et à payer les factures correspondantes auprès de la société AQUA CLEAN, domiciliée 16, route de Salbris 18330 NANCAY.

ENTRETIEN DES BATIMENTS : TERRAIN DE FOOTBALL EN GAZON SYNTHETIQUE A BAREMBACH : ENTRETIEN 2010

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 04 avril 2008,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de confier les travaux d'entretien du Terrain de Football en gazon synthétique à Barembach, à l'entreprise AQUA CLEAN,

AUTORISE le Président à passer commande et à payer les factures correspondantes auprès de l'entreprise AQUA CLEAN, domiciliée, 16 Route de Salbris, 18330 NANCAY,

La somme nécessaire à la réalisation de cette mission est évaluée à **4 240,00 € HT**.

ENTRETIEN DES BATIMENTS : TERRAIN DE FOOTBALL DE GRAND JEU A SCHIRMECK : ENTRETIEN 2010

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 04 avril 2008,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de confier les travaux de fourniture et de pose de cylindres sur les portes du Terrain de Football de grand jeu à Schirmeck, à l'entreprise FITTERER,

AUTORISE le Président à passer commande et à payer les factures correspondantes auprès de l'entreprise FITTERER domiciliée, 38 rue de la Forêt, 67130 WISCHES,

La somme nécessaire à la réalisation de cette mission est évaluée à **1 002,00 € HT**.

PLANS PAYSAGERS INTERCOMMUNAUX : DOSSIERS D'AIDE AU DEBOISEMENT

CONFORMÉMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 19 mai 2003,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser des subventions d'un montant total de **2 413,20 €** à divers bénéficiaires dans le cadre de l'opération « Plans Paysagers Intercommunaux : Aide au déboisement », pour le travail spécifique de suppression de micro-boisement.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu du constat de déboisement.

Les sommes nécessaires au paiement seront prélevées sur le compte 6574.

3) COMMUNICATIONS.

FORMATION PLAN CLIMAT

Module bâtiment

Sessions : 25 février à Obernai (14h), 1^{er} mars à Scharrachbergheim (18h30) et 5 mars à Russ (18h). Merci de vous inscrire auprès du Pays Bruche-Mossig-Piémont.

Pour chaque session, il y aura une présentation d'un projet par un architecte, ce qui rend les sessions très concrètes.

SALON DE L'AGRICULTURE 05 03 2010

Chaque commune a été destinataire d'une information relative à un déplacement au salon de l'agriculture en bus le 05 mars. Les personnes intéressées doivent donner réponse avant le 24/02/2010 à la Communauté de Communes de la Haute-Bruche. Le coût est compris entre 50 et 100 € en fonction du nombre de personnes.

4) MARIANNES DES SAVEURS : DEMANDE DE SUBVENTION.

Monsieur le Président présente au Conseil de Communauté la demande de subvention de L'Association Amicale « Saveurs d'Europe, Saveurs de France » qui reviendra le lundi 28 juin 2010 fêter « Les dix ans de Mariannes » en Haute-Bruche.

Cette manifestation touristique et gastronomique permet de mettre en valeur des entreprises et des établissements de la Haute-Bruche. Dans ce cadre, le Club Gastronomique Professionnel organiserait le buffet du lundi soir au Mémorial. Il est proposé à la Communauté de Communes de la Haute-Bruche de s'associer à cette manifestation et de verser une subvention de **4000.00 €**.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser cette participation au Club Gastronomique Professionnel de la Haute-Bruche.

La somme nécessaire au paiement sera inscrite au Budget Primitif 2010

5) JEUNES SAPEURS POMPIERS DE LUTZELHOUSE ET DE WISCHES : DEMANDE DE SUBVENTION.

Monsieur le Président donne lecture en Conseil de Communauté du courrier de demande de subvention des Présidents des sections des Jeunes Sapeurs Pompiers de Lutzelhouse et Wisches. Cette subvention permettra d'acquérir du matériel informatique et de projection pour la formation de ces jeunes sapeurs.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser à l'Amicale des Sapeurs pompiers de Lutzelhouse pour les sections des Jeunes sapeurs pompiers de Lutzelhouse et Wisches une subvention de **1 200 ,00 €**.

La somme nécessaire au paiement sera inscrite au Budget Primitif 2010

6) STADE DES GRIVES A BAREMBACH : REPARTITION DES CHARGES.

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 22 juin 2009 relative à la répartition des charges du terrain de football en gazon synthétique sur la commune de Barembach,

CONSIDERANT que le terrain de football en gazon synthétique peut être mis à disposition d'autres clubs pour y jouer des matchs amicaux sous réserve de la disponibilité horaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE

- Le tarif de mise à disposition pour ces matchs amicaux à **50,00 €** en journée et **75.00 €** pour le terrain et l'électricité.

7) CONCLUSION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de conclure auprès de la Caisse d'Epargne d'Alsace, une ligne de crédit d'un montant maximum de **2 000.000,00 €**, aux conditions suivantes :

Montant :	2 000 000,00 €
Durée :	Un an renouvelable
Taux d'intérêt :	Taux révisable Euribor 3 Mois + marge de 0,49 %
Périodicité de facturation des intérêts :	Trimestrielle

AUTORISE le Président à passer et à signer le contrat d'ouverture de crédit avec la Caisse d'Epargne d'Alsace et à procéder, sans autre délibération, aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de crédit de la Caisse d'Epargne d'Alsace.

8) **COMPTE ADMINISTRATIF 2009 (BUDGET PRINCIPAL, BAS ET BUDGET ANNEXE « ECRUS ET MUHLBACH SUR BRUCHE »)**

Monsieur Pierre GRANDADAM, Président, ayant quitté la salle, Monsieur René PETIT, Vice-Président, assure la présidence.

Le Compte Administratif pour l'année 2009 s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	4 051 074,07 €
Dépenses d'investissement :	6 060 568,98 €
Recettes de fonctionnement :	5 844 587,32 €
Recettes d'investissement :	4 736 587,79 €
Excédent global de clôture :	469 532,06 €

Le Compte Administratif 2009 est approuvé par cinquante et une (51) voix pour et une (1) abstention.

Le Compte Administratif du Budget annexe du lotissement de la zone d'activités de Muhlbach-Sur-Bruche s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	725 235,92 €
Dépenses d'investissement :	1 454 675,55 €
Recettes de fonctionnement :	1 235 235,92 €
Recettes d'investissement :	718 262,92 €

Déficit global de clôture : - 226 412,63 €

Le Compte Administratif 2009 est approuvé à l'unanimité.

Le Compte Administratif du Budget annexe du lotissement de la zone d'activités des Ecrus à La Broque s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	669 716,25 €
Dépenses d'investissement :	1 121 919,33 €
Recettes de fonctionnement :	1 369 716,25 €
Recettes d'investissement :	452 203,08 €
Excédent global de clôture :	30 283,75 €

Le Compte Administratif 2009 est approuvé à l'unanimité.

Le Compte Administratif du Bureau d'Action Sociale de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	4 303,40 €
Dépenses d'investissement :	0,00 €
Recettes de fonctionnement :	25 739,90 €
Recettes d'investissement :	2 606,93 €
Excédent global de clôture :	24 043,43 €

Le Compte Administratif 2009 est approuvé à l'unanimité.

9) COMPTE DE GESTION DU PERCEPTEUR 2009

Le Compte de Gestion du Percepteur pour 2009 correspondant au Compte Administratif 2009 est approuvé, à l'unanimité.

10) AFFECTATION DE RESULTATS

Le Conseil de Communauté, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14 (tome II, titre 3, chapitre 5),

Après avoir approuvé à l'unanimité, le 22 Février 2010, le compte administratif 2009, qui présente un **excédent de fonctionnement cumulé** (hors restes à réaliser) d'un montant de 1 793 513.25 €.

Constatant que la **section d'investissement** dudit compte administratif fait apparaître :

- Un déficit d'exécution global de	1 323 981.79 €
- Un solde de restes à réaliser de	463 000.00 €

Entraînant un besoin de financement de 1 786 981.79 €

VU les états des restes à réaliser au 31 décembre 2009

CONSIDERANT les besoins recensés pour l'exercice 2010,

CONSIDERANT que le budget de 2009 comportait, en prévision, un **virement de la section de fonctionnement** (compte 023) à la **section d'investissement** (compte 021) de **1 034 800,00 €**.

DECIDE sur proposition du Vice-Président d'affecter au budget de l'exercice 2010 le **résultat**, comme suit :

- Affectation en réserves (compte 1068) financement de la section d' Investissement (3) :	1 323 981.79 €
- Report en section d' investissement (ligne 001 en dépenses) :	1 323 981.79 €
- Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) :	469 532.06 €

Afin de couvrir le besoin de financement.

11) BUDGET PRIMITIF 2010 (BUDGET PRINCIPAL, BAS ET BUDGET ANNEXE « ECRUS ET MUHLBACH SUR BRUCHE »)

Monsieur le Président présente le Budget Primitif de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, le Budget Primitif du lotissement Zone d'Activités de Muhlbach-Sur-Bruche, le Budget Primitif du lotissement Zone d'Activités des Ecrus à La Broque et le Budget Primitif du Bureau d'Action Sociale de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche et pour l'exercice 2010.

Le Budget Primitif de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	5 628 000,00 €
Dépenses d'investissement :	11 924 000,00 €
Recettes de fonctionnement :	5 628 000,00 €
Recettes d'investissement :	11 924 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve, par 43 voix pour et 10 abstentions, le Budget Primitif de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche.

Le Budget Primitif du lotissement Zone d'Activités de Muhlbach-Sur-Bruche s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	2 926 500,00 €
Dépenses d'investissement :	2 680 600,00 €
Recettes de fonctionnement :	2 926 500,00 €
Recettes d'investissement :	2 680 600,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité, le Budget Primitif du lotissement Zone d'Activités de Muhlbach-Sur-Bruche.

Le Budget Primitif du Budget annexe du lotissement de la zone d'activités des Ecrus à La Broque s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	2 772 900,00 €
Dépenses d'investissement :	2 300 900,00 €
Recettes de fonctionnement :	2 772 900,00 €
Recettes d'investissement :	2 300 900,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité, le Budget Primitif du lotissement Zone d'Activités des Ecrus.

Le Budget Primitif du Bureau d'Action Sociale de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	23 300,00 €
Dépenses d'investissement :	3 600,00 €
Recettes de fonctionnement :	23 300,00 €
Recettes d'investissement :	3 600,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité, le Budget Primitif du Bureau d'Action Sociale.

12) TAUX D'IMPOSITION APPLICABLES POUR 2010.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, par 32 voix pour, 19 voix contre et 2 abstentions,

VOTE les taux d'imposition applicables pour l'exercice 2010 :

Taxe d'habitation	3,34%
Foncier Bâti	3,88 %
Foncier non bâti	23,39 %
CFE Cotisation Foncière des Entreprises	3,45 %

Soit un produit fiscal attendu de **2 586 000,00 €**.

13) DIVERS

COMMUNE DE WISCHES : ACQUISITION DUN ENSEMBLE INDUSTRIEL.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, par 39 voix pour, 10 voix contre et 4 abstentions,

VU l'avis de Monsieur l'Inspecteur Principal du Service des Domaines en date du 04 février 2010,

DECIDE d'acquérir

- la parcelle cadastrée comme suit:
 - o **Commune de Wisches, section 11, parcelle 17, lieu dit « la petite feing», d'une contenance de 239.26 ares, propriété de la SCI La petite Feing, sol, bâtiment au prix de 380 000.00 €,**

- les parcelles cadastrées comme suit:
 - o **Commune de Wisches, section 11, parcelle 18, lieu dit « Grand Rue Hersbach», d'une contenance de 174.46 ares, sol, bâtiments**
Et
 - o **Commune de Wisches, section 11, parcelle 19, lieu dit « Grand Rue Hersbach», d'une contenance de 26.46 ares, maison d'habitation,**

Propriété de : Madame Irène ANDRE, au prix de 520 000.00 €,

Soit un montant total de **900 000.00 €**. Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

DONNE délégation au Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche pour préciser les conditions de réalisation de ces opérations,

AUTORISE Monsieur le président à passer et à signer tous documents relatifs à cette opération et notamment les procès-verbaux d'arpentage et les actes notariés à intervenir,

Les sommes nécessaires au paiement seront prélevées sur le compte 2111 du programme « Plateforme bois énergie ».

ATTRIBUTION D'UNE AIDE D'URGENCE EN HAITI : CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE BRUCHE ET L'IRCOD :

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- De soutenir l'action de l'IRCOD en Haïti
- De verser à l'IRCOD une subvention de **4 000.00 €**

AUTORISE le président de la Communauté de Communes de la Haute Bruche à passer et à signer tous documents relatifs à cette opération et notamment la convention à intervenir avec l'IRCOD

La somme nécessaire au paiement sera inscrite au Budget Primitif 2010

MOTION CONCERNANT L'OFFRE DE SERVICE POSTAL EN HAUTE BRUCHE

CONSIDERANT que le réseau des bureaux de poste en Haute-Bruche permet de proposer au quotidien un service public de qualité à l'ensemble des habitants de la Haute-Bruche et constitue un des éléments de l'attractivité du territoire.

CONSIDERANT que la baisse constatée de la fréquentation des bureaux de poste pourrait amener les responsables du Groupe La Poste à adapter les horaires d'ouverture au public,

Les élus de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, à l'unanimité, souhaitent faire-part de leur inquiétude et demandent aux autorités de La Poste :

- De consulter les élus locaux concernés en amont de toute décision et de rechercher avec eux toutes les solutions qui permettront une adaptation raisonnée de l'offre postale sur leur territoire ;
- De conduire une approche qui intègre simultanément les évolutions concernant le réseau des bureaux de poste mais aussi celles qui seraient susceptibles de concerner les heures de levée du courrier ;
- De rechercher une solution globale sur le territoire de la Communauté de Communes qui assure la pérennité de l'offre à moyen/long terme ;
- De prendre en compte la spécificité des besoins des professionnels et des entreprises en s'assurant au cas par cas de la pertinence des solutions proposées par rapport aux besoins de leur développement ;
- D'intégrer la spécificité de territoire de montagne de la Haute-Bruche et la démarche de contrat de territoire dans la réflexion.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 10 .